

Conditions générales d'achat et d'utilisation de l'abonnement annuel pour le transport autos au Lötschberg de la BLS SA (Kandersteg–Goppenstein).

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») règlent l'achat et l'utilisation de l'abonnement annuel (ci-après « abonnement ») pour le transport autos au Lötschberg, allant de Kandersteg à Goppenstein et inversement.

2. Dispositions générales

Les présentes dispositions constituent les dispositions fondamentales en matière d'achat et d'utilisation de l'abonnement. L'abonnement est établi pour le numéro de la plaque d'immatriculation correspondant. Il ne peut être acquis que pour des véhicules dont le détenteur est une personne physique. Les entreprises ne peuvent pas acquérir d'abonnement.

L'ensemble des prescriptions de la BLS s'appliquent à l'utilisation du transport autos, notamment les consignes de sécurité et de chargement publiées sur sa page Internet et les dispositions relatives à l'assurance responsabilité civile.

3. Commande et délivrance

3.1. La commande d'un abonnement se fait par envoi du bulletin de commande dûment rempli et signé, à l'adresse indiquée sur le bulletin de commande, ou par remise en mains propres du bulletin de commande au Centre de voyages BLS de Kandersteg. Le demandeur s'engage à remplir le bulletin de commande de manière exhaustive et conforme à la vérité. Les bulletins de commande peuvent être retirés ou commandés auprès de BLS, soit au Centre de voyages BLS de Kandersteg ou de Berne, Genfergasse 11, soit sur Internet, soit encore par téléphone.

3.2. En outre, pour que l'abonnement puisse être délivré, le bulletin de commande doit dans tous les cas être accompagné d'une copie du permis de circulation établi pour le véhicule en question ou la plaque d'immatriculation correspondante. L'abonnement n'est délivré que sur preuve que le détenteur du véhicule est bien une personne physique.

3.3. Si, lors de l'examen de la demande, on constate que les conditions visées aux points 3.1 et 3.2 ne sont pas remplies, la demande sera refusée, avec possibilité de remédier au défaut.

3.4. De par le dépôt du bulletin de commande rempli de manière exhaustive et signé, ainsi que de par l'utilisation de l'abonnement, le client atteste avoir pris connaissance des consignes de la BLS concernant l'utilisation du transport autos ainsi que des présentes CG et les avoir acceptées.

3.5. Le paiement de l'abonnement se fait soit directement par débit de carte de crédit, soit sur facture. Si les données relatives au paiement notées sur le bulletin de commande sont incomplètes ou si le débit de la carte de crédit indiquée n'est pas possible pour d'autres raisons, une facture sera alors établie de manière automatique. Le paiement par d'autres moyens (en espèces, cartes de débit, etc.) n'est possible qu'au Centre de voyages de Kandersteg.

3.6. L'abonnement requis n'est délivré et envoyé au client à l'adresse qu'il aura indiquée sur le bulletin de commande que dès lors que BLS aura reçu le versement du montant total, et ce, que le paiement se fasse par carte de crédit ou sur facture. Le premier jour de validité de l'abonnement est le jour ouvré qui suit le jour de l'envoi.

3.7. Les abonnements délivrés demeurent la propriété de BLS. Un montant est demandé à titre de dépôt lors de l'établissement de l'abonnement. Le montant correspondant est prélevé en sus ; il est soit débité de la carte de crédit, soit facturé. Le montant versé à titre de dépôt ne sera remboursé qu'au moment de la restitution de l'abonnement à BLS.

4. Abonnement

4.1. La durée de validité de l'abonnement est d'une année civile. La durée de validité est indiquée sur la quittance que le client reçoit avec l'abonnement. Par voie de conséquence, la validité de l'abonnement prend fin au dernier jour de validité (jour / mois / année), indiqué sur la quittance correspondante.

4.2. Pendant sa durée de validité, l'abonnement permet à son titulaire d'effectuer un nombre illimité de trajets, et ce, chaque jour de la semaine. Cependant, cette autorisation vaut uniquement pour le véhicule/la plaque d'immatriculation qui fait l'objet de l'abonnement, et ne peut pas être transférée à d'autres véhicules/plaques d'immatriculation.

4.4. Les abonnements doivent être présentés/contrôlés de manière électronique aux gares de transbordement correspondantes. Si le client n'est pas en mesure de présenter son abonnement à la gare de transbordement, il n'est pas autorisé à utiliser le transport autos. Si, dans ce cas, le client achète un ticket, il ne saurait prétendre à ce que celui-ci lui soit remboursé.

4.5. En achetant un abonnement, le client acquiert uniquement le droit d'effectuer un nombre illimité de trajets pendant la durée de validité de l'abonnement. A aucun moment cependant, le billet n'habilite le client à prendre un train en particulier ou à effectuer le trajet à une heure définie, et ne peut dès lors pas être assimilé à une réservation.

4.6. Toute modification apportée à l'abonnement et toute contrefaçon sont expressément interdites. En outre, tout négoce au moyen de l'abonnement, tel que sa location ou sa cession à une tierce personne à des fins de marketing, est strictement interdit. Les clients qui contreviennent à cette disposition se verront retirer l'abonnement immédiatement, sans indemnisation. Dans un tel cas, BLS se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

4.7. L'abonnement ne peut pas être résilié de manière anticipée, en cours d'année. Si l'abonnement est restitué à BLS avant l'expiration de sa durée de validité, le client ne saurait prétendre à un remboursement ou à une indemnisation. De même, il n'est pas possible de faire prolonger la durée de validité de l'abonnement en le déposant pour une durée correspondante.

4.8. En cas de perte, de vol ou d'endommagement de l'abonnement, celui-ci peut être remplacé contre paiement d'une taxe de remplacement, sauf en cas d'utilisation abusive. La perte ou le vol d'un abonnement doit être annoncé sans délai à BLS.

5. Protection des données

5.1. BLS s'engage à respecter scrupuleusement les prescriptions légales relatives à la protection des données en ce qui concerne les données fournies par le client dans le cadre de la commande et de l'utilisation de l'abonnement. En particulier, les données correspondantes ne sont utilisées que de manière légale, en relation avec le but poursuivi, et sont traitées de manière strictement confidentielle.

5.2. Sur le bulletin de commande, le client peut déclarer accepter que les données qu'il fournit soient utilisées dans le but de lui faire parvenir des lettres d'information, des offres, ou d'autres informations similaires de la BLS.

6. Responsabilité

Dans les limites autorisées par la loi, BLS décline toute responsabilité en cas de dommages, y compris de dommage consécutif résultant de la commande et de l'utilisation de l'abonnement.

7. Dispositions finales

7.1. BLS se réserve le droit de modifier en tout temps le prix de l'abonnement et les taxes y relatives, et de modifier les présentes dispositions.

7.2. Si une ou plusieurs dispositions des présentes CG devaient se révéler nulles ou non valables, le caractère obligatoire des autres dispositions ne s'en trouverait pas affecté. Dans un tel cas, BLS remplace les dispositions concernées immédiatement après la constatation de leur nullité ou leur non-validité, par des dispositions valables poursuivant le même but économique.

8. Droit applicable et for

8.1. Les présentes dispositions sont régies exclusivement par le droit suisse.

8.2. En cas de litige, les tribunaux compétents sont, exclusivement, ceux sis au siège de BLS, à Berne.

AGB Jahresabonnement KA-GO, PMKW 10.2016